

# Coordination des parcs

Réunion de coordination des parcs du 28 octobre 2013

## *Présents :*

Elus : M. Serge KUBRYK – Maire, M. Dominique GONNOT – 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Christian DANIGO – 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Administratifs : M. DUPUY – Directeur des Services Techniques, Mme GRONDIN – Assistante de Direction et secrétaire de séance,

Représentants des Parcs : Mme AUVINET – Secrétaire du Parc des Nolleaux, M. BOULEAU – Parc des Nolleaux, M. GOBLET et BLANCHARD – Parc du Rocher, M. CHARRIER – Président du Parc des Jards, M. GOUMAIN – Parc des Jards, MM. DEVILLERS et SOURIAU – Parc Eden Roc, M. ROUSSEL – Président de l'UPPL, M. BLONDEAUX – UPPL, M. RAGOT – Président du Parc Sainte Anne, Mme NEVEUX – Secrétaire du Parc Ste Anne, Mme BEEKMAN – Présidente des Parcs la Grière-Clémenceau, M. CAMPER – Parc des Vanneaux.

## **Défense du littoral – protection des dunes**

- Etude hydro-sédimentaire : point sur les décisions prises ;

**M. GONNOT** indique que, selon les résultats de l'étude, les épis existants ne filtrent plus. Toutefois, **M. GONNOT** contestent ces conclusions car les épis existent depuis 1964 et remplissent parfaitement leur rôle. La DDTM serait favorable à une réorientation des épis face à la vague. Pour être conforme aux souhaits du Bureau d'études, ces modifications nécessiteraient des fonds considérables de l'ordre d'un million d'euros pour environ 5 épis. L'Etat ne peut intervenir sans l'aval du bureau d'études. A ce jour, la situation stagne. Une étude complémentaire a été sollicitée.

**M. SOURIAU** demande si les boudins textiles seront implantés.

**M. GONNOT** répond par la négative car leur implantation est extrêmement coûteuse et inesthétique.

**M. le Maire** ajoute que le retour d'expérience en Mer Méditerranée est négatif car les boudins amplifient la houle ; ils vont d'ailleurs être ôtés.

- Maintien des ganivelles en pied de dune pour la stabiliser et préserver la végétation ;

**M. DUPUY** invite les Présidents de Parcs à le solliciter pour que des solutions pérennes puissent être trouvées.

**M. GONNOT** précise que l'expérimentation quant à la mise en place des fils lisses a donné satisfaction. En effet, l'intérêt du dispositif réside dans le fait qu'ils sont plus résistants que les ganivelles et moins onéreux, et permettent à terme une diminution de l'érosion des dunes.

- Protection du cordon dunaire :
  - *implantation de fils lisses pour empêcher l'accès et le piétinement de la dune ;*

**M. GOBLET** fait remarquer que les ganivelles ont été ôtées à hauteur du Parc du Rocher.

**M. DUPUY** répond qu'il s'agit de la seule zone où les ganivelles ont été enlevées pour l'hiver.

**M. le Maire** ajoute que des fils lisses seront installés à cet endroit

**M. SOURIAU** demande si les ganivelles situées au Parc Eden Roc seront également enlevées.

**M. DUPUY** répond par la négative et précise qu'elles seront maintenues.

- - *brèche à hauteur du GCU – exposition des Parcs du Rocher et Sainte Anne au risque de submersion marine ;*

**M. le Maire** précise qu'il incombe au GCU de combler cette brèche. Toutefois, M. le Maire rappelle que la procédure contentieuse lancée par le GCU à l'encontre de la commune est toujours en cours. Pour mémoire, le GCU considère que la mise en place des enrochements par la commune a bouleversé le transit du sable, fragilisant ainsi leur protection. A contrario, la DDTM a démontré que la fragilisation de leur protection était bien de leur fait.

**M. RAGOT** souligne le fait qu'une tempête pourrait survenir avant la fin de la procédure, et s'engouffrer dans la brèche.

**M. le Maire** en convient mais confirme que la commune ne peut intervenir pour l'heure, car elle doit attendre la clôture de la procédure.

- Descentes de plage :
  - *Descente n°118 : proposition de suppression en raison de sa proximité avec la descente n°119 ;*

**M. GONNOT** explique que la proximité des descentes de plage entre elles fragilise le cordon dunaire, aussi la Municipalité ne les modifiera pas.

**M. GOBLET** s'étonne de l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

**M. le Maire** répond que la Municipalité ne fait qu'une synthèse des points que les représentants des Parcs lui soumettent.

- - *Descente n°117 : aménagement et entretien à finaliser ;*

**M. GOBLET** explique que cette descente pose problème en termes d'esthétique et de propreté car le remblai vient se déposer sur la plage.

**M. DUPUY** répond que la cale a été réparée mais qu'il se rendra sur site pour constater.

- - *Descentes de plage – Sainte Anne : réfection des accès et mise aux normes pour personnes à mobilité réduite ;*

**M. le Maire** informe de l'aménagement prochain de la cale. En effet, les services de l'Etat ont validé la mise en œuvre des travaux, mais les délais précis ne sont à ce jour pas connus.

**M. GONNOT** ajoute que l'ancienne cale sera détruite, que le parking actuel sera conservé et qu'un muret sera édifié.

- Erosion terrain « Steinberg » ;

**M. GONNOT** précise que des ganivelles ont été mise en place afin d'éviter les intrusions.

**M. DUPUY** ajoute qu'il se rendra sur place.

### **Sécurité – Tranquillité publique**

- Point sur le dispositif estival de rondes nocturnes ;

**M. le Maire** indique que les nuisances générées ont été moindre qu'en 2012. Les rondes nocturnes effectuées H24, et la mise à disposition du numéro de téléphone de la police municipale, ont été très appréciées. M. le Maire propose d'étendre le système de badge au Parc des Jards situé à proximité des boîtes de nuit.

**M. CHARRIER** tient à souligner l'implication des gérants de ces établissements et leurs efforts pour minimiser les nuisances ; embauche de vigiles, ramassage des débris et ordures ...etc.

- Tapage nocturne – animations la Grière : modification de l’agencement des concerts pour réduire le bruit ;

**M. le Maire** fait remarquer que la commune organise environ 5 grands concerts estivaux, et qu’ils se terminent aux alentours de 23h30.

**M. CHARRIER** souligne les nuisances sonores générées par le CCAS de la Grière.

**M. le Maire** en convient et précise qu’il est intervenu auprès du gérant.

**M. le Maire** indique que le nombre de concerts pour 2014 serait maintenu. Par ailleurs, modifier l’orientation des enceintes serait inutile car le bruit se propagerait aléatoirement dans les différents quartiers selon les vents.

- Zones partagées – quartier du Phare : prolongement de la signalétique verticale hors entrée de zone pour la sécurité des cyclistes ;

**M. RAGOT** se fait porte-parole de M. GELLA s’agissant de ce point.

**M. le Maire** répond qu’il se rapprochera de M. GELLA pour obtenir des précisions.

### **Urbanisme – voirie**

- PLU – PADD : délimitation des zones – précisions ;

**M. le Maire** rappelle que le PADD a été présenté lors d’une réunion publique et a été approuvé par le Conseil municipal le 6 septembre 2013. Les orientations sont les suivantes :

- Construction en R+1 ;
  - afin de maintenir une croissance démographique, la commune s’est fixée pour objectif la production de 80 permis de construire par an, ce qui permet une progression d’environ 1% du nombre d’habitants dans les 10 ans ;
  - densification de certaines zones.
- Zones boisées : proposition d’un abattage raisonné et de la mise en œuvre d’une campagne de prévention des risques majeurs ;

**Mme AUVINET** demande si une réglementation existe concernant les zones boisées des Parcs.

**M. le Maire** répond que l’ONF va réaliser un inventaire de l’ensemble des arbres sur la commune, et que les constructions devront remplacer les arbres coupés. L’objectif est d’intégrer dans le PLU cette politique de préservation des zones boisées pour l’avenir.

**M. CAMPER** demande si les riverains en seront informés.

**M. le Maire** acquiesce.

**M. ROUSSEL** souhaite aborder la problématique des dépôts sauvages de végétaux sur le terrain de M. BONNET, et demande l'implantation de ganivelles dissuasives.

**M. le Maire** est favorable au principe d'implantation de quelques ganivelles.

**Mme BEEKMAN** souhaite connaître la procédure en cas de défaut d'entretien d'un terrain privé.

**M. le Maire** répond qu'il convient dans un premier temps de le signifier au riverain en cause, et d'en informer ensuite la commune si ce dernier ne fait pas le nécessaire. La commune demandera alors au SDIS un rapport faisant état de la dangerosité du terrain. Si les conclusions ne font pas état d'un quelconque danger, les parties devront se rapprocher du juge de proximité, compétent en matière de litige de voisinage.

- Gestion du trafic – la Grière :
  - *Création d'un carrefour au croisement de la D46bis et de la route des Plages ;*

**M. le Maire** indique que la création d'un carrefour dans cette zone est du ressort du Conseil Général, qui en a été informé.

- - *amélioration de la signalisation lors des manifestations pour fluidifier la circulation ;*

**M. le Maire** informe de l'acquisition par la commune du terrain à la Grière sur lequel était implanté l'ancien Hôtel Les Pins. Il souhaite à terme que les manifestations y soient organisées afin que la voie soit ouverte à la circulation, et fluidifier ainsi le trafic.

- - *livraison : respect impératif de l'horaire limite pour fluidifier le trafic ;*

**M. le Maire** rappelle que les livraisons sont uniquement interdites dans les rues piétonnes.

- Travaux de voirie – avenue Sainte Anne : précisions sur la date de début du chantier ;

**M. le Maire** précise que les plans sont en cours de finalisation et que les travaux d'aménagement de la cale seront prioritaires avant d'entamer la réfection de la voirie.

- Signalétique :
  - *Implantation d'un panneau STOP au carrefour Vendéennes I – avenue des Bouchots ;*

**M. le Maire** précise que l'implantation du panneau est en cours.

- - *Implantation d'un panneau STOP au croisement allée des Glaïeuls/allée des Mimosas ;*

**M. le Maire** précise que l'implantation du panneau est en cours.

- - *Meilleure signalisation de la salle des Tamaris ;*

**M. le Maire** indique qu'une signalisation appropriée sera prochainement installée.

- Sens de circulation de la voirie :
  - *Allée des Mimosas – Place du Commerce : stationnement sur un seul côté de la voie pour permettre le croisement des véhicules ;*

**M. le Maire** demandera à la Police municipale de rendre compte de l'opportunité de cette demande avant de se prononcer.

- - *Avenue des Nolleaux : demande de mise en sens unique de la voie ;*

**M. le Maire** invite le Bureau du Parc des Nolleaux de soumettre cette proposition au cours d'une Assemblée générale, afin de recueillir l'avis de l'ensemble des riverains.

**M. CHARRIER** souligne l'effet inverse que peut provoquer la mise en sens unique de la voie ; si l'objectif est de fluidifier le trafic, les conducteurs auraient tendance à accélérer. La voie deviendrait ainsi potentiellement dangereuse.

- Rue des Bouchots :
  - *différence de niveaux trottoirs/avaloirs – problème d’écoulement des eaux*
  - *Eclairage obsolète : changement des lampadaires ;*

S’agissant des deux points ci-dessus, M. le Maire invite M. ROUSSEL à se rapprocher de M. DUPUY.

### **Projets municipaux – aménagement urbain**

- Poursuite aménagement du territoire : balnéothérapie, hôtel Le Rêve, terrain PEP 86, hôtel Les Pins, terrain Funland ;

**M. le Maire** fait un point sur la poursuite d’aménagement du territoire :

- Hôtel Les Pins : la commune vient d’acquérir le terrain ;
- Terrain Funland : le terrain appartient à une banque belge qui, à ce jour, souhaite le conserver dans son actif car sa vente représenterait une moins-value importante ;
- Terrain PEP 86 : le dossier est toujours en cours d’instruction auprès du Tribunal Administratif ;
- Balnéothérapie : au regard de la situation économique, et de l’adoption de la loi Duflot remplaçant la loi Scellier qui supprime les avantages fiscaux, le promoteur a mis le projet en sommeil ;
- Hôtel Le Rêve : un projet a reçu l’approbation de l’Etat. Le promoteur négocie actuellement le terrain.

### **Divers**

- Traitement des chenilles processionnaires ;

**M. le Maire** n’ayant pas d’éléments permettant de répondre aux représentants des Parcs, M. MARCHEGAY, élu référent, a été sollicité à l’issue.

Il s’avère que la technique de traitement aérien est toujours interdite tant que le produit utilisé n’aura pas changé de catégorie. L’entreprise qui fabrique et distribue le produit en a fait la demande, qui est à ce jour en cours d’instruction.

- Place des Camélias : implantation de jeux pour enfants.

**M. le Maire** invite Mme BEEKMAN à soumettre cette proposition au cours d’une Assemblée générale, afin de recueillir l’avis de l’ensemble des riverains.

- Questions diverses

**M. BLONDEAUX** demande des précisions sur le port à sec.

**M. le Maire** explique qu'il sera mis en place pour la saison 2014 et que sa gestion sera déléguée. Par ailleurs, M. le Maire précise que le ponton sera prochainement rétrocédé à la commune par le Conseil Général.

**Mme AUVINET** souhaite savoir si des corps-morts « invités » sont prévus.

**M. le Maire** répond que cela est prévu, et que la création du port à sec permettra de libérer des corps-morts.

**M. le Maire** souhaite aborder le renforcement des digues dans le secteur de la Belle Henriette. L'Etat a demandé aux communes de La Faute et La Tranche d'être maître d'œuvre. Les travaux, dont 30 % du montant seront à la charge de la commune de La Tranche, seront réalisés sur le domaine public et non sur les parcelles privées, comme cela était prévu initialement. Il est à noter qu'un Plan d'Aménagement de Prévention des Inondations (PAPI) doit être préalablement réalisé pour évaluer les risques ; la zone serait éligible à hauteur d'environ 4 millions d'euros.